

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**N° 02-24-06-25**

**DATE DE CONVOCATION**

18 JUIN 2025

**DATE DE DEPOT EN SOUS-  
PREFECTURE**

27 JUIN 2025

**DATE D’AFFICHAGE**

27 JUIN 2025

**DATE DE NOTIFICATION AUX  
SERVICES :**

27 JUIN 2025

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

**EN EXERCICE** 29

**PRESENTS** 20

**VOTANTS** 28

**OBJET :  
COMPTE DE GESTION 2024 DE  
LA COMMUNE**

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-quatre du mois de juin à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance public, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe POULET.

Etaients présents :

Mesdames et Messieurs POULET, DERVEAUX, LECLERCQ, GHANI REFOUFI, LAZAAR, DANGUILHEN, GAFFEZ, BOURDAIS, MESSAOUDI, DUPREZ-PANNETRAT, MASCHERONI, VAUCHEL DE CASTRO, LI LUN YUK, CABARET, DELECROIX, QUENTEL, OGBI, MOUHAMADMANSOUR, BOURRIER

Absents représentés :

William MOSSE représenté par Jean-Christophe POULET  
Florence MARGUET représentée par Laurianne DANGUILHEN  
Thierry LAMY représenté par Farid LAZAAR  
Adeline COLOMBA représentée par Nathalie DERVEAUX  
Lucie HERRERO représentée par Fathia GHANI REFOUFI  
Emilie PELAPRAT représentée par Elisabeth DE CASTRO  
Elie DOMERGUE représenté par Bouhary MOUHAMADMANSOUR  
Christine SAVVA représentée par Catherine BOURRIER

Absente non représentée :

Darine BOUADIS

Secrétaire de séance :

Nathalie DERVEAUX

**Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29 et suivants,

**Vu** l'avis favorable de la commission finances et ressources humaines du 17 juin 2025.

Après présentation du budget primitif de l'exercice 2024, des décisions modificatives qui s'y rattachent, des titres définitifs de créances à recouvrer, du détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, des bordereaux de titres de recettes, des bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur ait repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il ait procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures.

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Où l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré à **24 voix POUR et 4 CONTRE (M. DOMERGUE, Mme SAVVA, M. MOUHAMADMANSOUR et Mme BOURRIER)**,

Le Conseil Municipal,

**APPROUVE** le compte de gestion de la commune dressé pour l'exercice 2024 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, car il n'appelle ni observations, ni réserves de sa part.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre : tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire



Accusé de réception en préfecture  
095-219500600-20250624-02-24-06-25-DE  
Date de télétransmission : 27/06/2025  
Date de réception préfecture : 27/06/2025